

## Adaptation des départs anticipés : carrières longues

Détail des conditions proposées par E. Borne et G. Doucet devant l'Assemblée, à la fin de son exposé devant le

version initiale présentée au Sénat

Départ au plus tôt à Durée d'assurance requise cotisée Durée d'assurance en début de carrière

58 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

60 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

62 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

63 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

64 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

65 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

66 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

67 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

68 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

69 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

70 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

71 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

72 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

73 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

74 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

75 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

76 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

77 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

78 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

79 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

80 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

81 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

82 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

83 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

84 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

85 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

86 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

87 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

88 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

89 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

90 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

91 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

92 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

93 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

94 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

95 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

96 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

97 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

98 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

99 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière

100 ans DAR doit correspondre à l'âge à la fin de la carrière à la fin de la carrière



lus Laboris France Global HR Lawyers

Capstan Avocats

# PÔLE FORMATION 2025

## CAPSTAN RHÔNE-ALPES

### LYON

Nous vous proposons, pour 2025, une offre de formation en droit social s'adaptant à tout projet.

## NOS FORMATIONS EN DROIT SOCIAL

Notre Pôle formation propose des formations dans **tous les domaines du droit social** à destination des professionnels des entreprises et associations (direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie).

Nos formations permettent de **suivre l'actualité sociale** et d'entretenir ou développer des connaissances sur des **thèmes experts**, en lien avec les **réformes les plus récentes** et leurs répercussions opérationnelles en entreprise.

Les formations proposées dans cette plaquette sont déclinables en **formation intra** ou **inter-entreprise** (pour un secteur ou une branche), en formation **individuelle** ou **sur mesure**.

A la demande, nous élaborons une **proposition de formation et un devis adaptés** (dans un délai de 15 jours).

Nos formations peuvent se dérouler **en présentiel ou en distanciel** et favorisent **les échanges interactifs** avec le participant(e)s. Un **support pédagogique** est élaboré spécialement pour chaque formation.

Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, au démarrage et à la fin de la session de formation.

## NOTRE PÔLE FORMATION

Nos formations sont exclusivement dispensées par les avocat(e)s et juristes de Capstan Rhône-Alpes, **spécialistes ou expert(e)s dans les domaines du droit social et des ressources humaines** (droit du travail, droit de la sécurité sociale et de la protection sociale).

Sont consultables sur demande :

- > L'organigramme du Pôle formation
- > Le règlement intérieur du Pôle formation
- > Le registre d'accessibilité à l'accueil du public
- > Les indicateurs de suivi et d'évaluation des formations
- > Les conditions générales de vente, disponible sur notre site internet [www.capstan.fr](http://www.capstan.fr)

*Votre participation nécessite un accompagnement personnalisé, contactez-nous. Nous ferons le nécessaire pour adapter votre accueil et faire de votre formation une expérience réussie.*

Retrouvez, dans notre plaquette, toutes nos formations pour l'année 2025.

Pour nous contacter :

**CAPSTAN RHÔNE-ALPES – PÔLE FORMATION** – Le Capitole – 97 Cours Gambetta – 69481 Lyon Cedex 03

Tél : +33(0)4.72.84.13.15

[formationlyon@capstan.fr](mailto:formationlyon@capstan.fr)

**Katia MONTMAYEUR**

Directrice Pôle formation

Référente pédagogique

Référente handicap

**Sylvie COULON**

Responsable Pôle formation

Référente administrative

Référente handicap

**Maryne LALANCE**

Assistante Pôle formation

Retrouvez nos évènements et les dernières actualités sur notre site internet et les réseaux sociaux



## Bulletin d'inscription – Cycle en présentiel

### LES MARDIS

› 14 JANVIER 2025

› 25 MARS 2025

› 7 OCTOBRE 2025

#### Publics

Association, GIP, Mission Locales, Maison de l'Emploi, MIFE – Assistant(e) administratif(ive), Assistant(e) de gestion, Assistant(e) de direction, RRH, Responsable administratif(ive) et financier(ère)

#### Prérequis

Aucun

#### Objectifs pédagogiques et opérationnels

Dans le cadre d'un rendez-vous trimestriel :

- › Sécuriser et optimiser la gestion sociale, en actualisant, de façon permanente, ses connaissances au travers des dernières évolutions législatives, réglementaires, jurisprudentielles et conventionnelles
- › Entretenir et développer les aptitudes et compétences indispensables pour assurer le suivi administratif ou RH du personnel et/ou la gestion administrative de la structure
- › Être en capacité de s'appropriier les évolutions légales, jurisprudentielles et conventionnelles applicables dans l'association

#### Contenu

- › Analyse de l'actualité légale, jurisprudentielle et conventionnelles, conséquences pratiques et directes pour le suivi administratif ou RH du personnel et/ou la gestion administrative de la structure
- › Focus sur une ou plusieurs thématiques particulières

#### Méthodes pédagogiques

- › Quiz et autoévaluation
- › Support pédagogique transmis à chaque participant(e)
- › Apports théoriques et méthodologiques
- › Échanges interactifs
- › Attestation de fin de formation

#### Contact

Maryne LALANCE, Assistante Pôle Formation  
04 72 84 13 15  
formationlyon@capstan.fr

#### NOUVEAU FORMAT

Formation uniquement en présentiel

#### INFORMATIONS PRATIQUES

##### Durée

**10h30 de formation** en présentiel  
3 sessions en demi-journée de 3h30

##### Horaires en présentiel

**13h45** Accueil des participants

**14h** Début de formation

**17h30** Fin de formation

##### Lieu

#### CAPSTAN RHÔNE-ALPES

Le Capitole  
97 Cours Gambetta  
69481 Lyon Cedex 03

##### Coût de la formation (TVA 20%)

**900 € HT, soit 1 080 € TTC** par personne pour le cycle (10h30 de formation)

*Votre participation nécessite un accompagnement personnalisé, contactez-nous. Nous ferons le nécessaire pour adapter votre accueil et faire de votre formation une expérience réussie.*

*L'inscription est forfaitaire pour l'année 2025 et emporte adhésion à nos Conditions Générales de Vente, consultables [ici](#).*

#### EN 2024

- › **5 / 5** ont recommandé cette formation
- › **4,81 / 5** ont apprécié la maîtrise des sujets par les formateurs (trices)
- › **4,82 / 5** ont été satisfaits de l'organisation de cette formation

JE M'INSCRIS 

# NOS FORMATIONS SUR MESURE

- › L'évaluation des salariés
- › Le droit syndical
- › Piloter les restructurations d'entreprises
- › La gestion des congés payés dans l'entreprise
- › Faire face aux situations de harcèlement
- › Transactions et départs négociés
- › Gérer le CSE
- › Prévenir des situations de discrimination
- › Licencier un salarié pour motif personnel
- › Organiser et gérer le temps de travail à temps partiel
- › Faire face à une grève
- › Organiser et aménager le temps de travail
- › Modifier les contrats de travail
- › Déterminer et appliquer le droit disciplinaire
- › Négocier un accord collectif dans l'entreprise
- › La gestion d'un contrôle URSSAF
- › Procédure collective et incidence sur le contrat de travail
- › Les ruptures collectives volontaires
- › La rupture unilatérale du contrat de travail à l'initiative du salarié
- › Gérer un contentieux prud'homal
- › Les modes d'accès à la Formation Professionnelle
- › Connaître les rôles et les enjeux de la CSSCT et des autres commissions du CSE
- › Optimiser et sécuriser le recours au télétravail
- › L'activité partielle
- › Les entretiens professionnels
- › Délégation de pouvoirs et document unique dans le secteur social et médico-social
- › Exercer le pouvoir disciplinaire
- › L'organisation et le fonctionnement du CSE : CSE d'établissement et CSE central
- › L'accord de performance collective
- › Les élections professionnelles
- › Gérer le risque pénal et les délégations de pouvoirs
- › L'épargne salariale
- › RGPD tout au long de la relation de travail – Bonnes pratiques RH
- › Négocier en période de crise économique
- › La rupture conventionnelle collective
- › Non-concurrence, confidentialité ... les clauses sensibles du contrat de travail
- › Licenciement économique : cadre légal et procédures obligatoires
- › La relation de travail et les libertés individuelles
- › Les obligations de sécurité et de formation de l'employeur
- › Recourir au CDD
- › Faire face à une insuffisance professionnelle
- › .....

A la demande, nous organisons une formation sur mesure en individuel ou en groupe, en présentiel ou en distanciel

*Cette liste n'est pas exhaustive*

# MODALITES D'ORGANISATION

## › En présentiel

### Accès Capstan Rhône-Alpes à Lyon

Adresse : Le Capitole  
 97 Cours Gambetta  
 69481 Lyon Cedex 03  
 (Accès par la Rue Jules Jusserand)

Le Cabinet se trouve au 9<sup>ème</sup> étage (ascenseur)

- › Transports en commun - Métro – Ligne D  
 Station Garibaldi (3 min à pied)
- › Voiture - Stationnement à proximité
- › Restauration et hôtel à proximité



*Accessibilité : Votre participation nécessite un accompagnement personnalisé, contactez-nous. Nous ferons le nécessaire pour adapter votre accueil et faire de votre formation une expérience réussie.*

## › En distanciel : sur votre tablette, votre smartphone ou votre ordinateur

Nous vous offrons le choix de suivre nos formations soit en distanciel, soit en présentiel.

Pour suivre une formation à distance, il est nécessaire de disposer d'une connexion internet sur tablette, smartphone ou ordinateur.

- › Une convocation est adressée au minimum deux heures avant l'ouverture de la session avec toutes les informations nécessaires pour rejoindre la formation. Il est recommandé de se connecter 10 minutes avant l'ouverture de la formation, à partir du lien d'invitation envoyé.
- › Pour une formation dynamique, des règles de bienséance vous sont communiquées.
- › Des temps d'échanges interactifs sont organisés (à l'aide du microphone ou via la messagerie).
- › Un support pédagogique, élaboré spécialement pour la formation, est partagé à l'écran (support transmis à chaque participant(e))
- › Un certificat de réalisation est édité, mentionnant la participation et le temps de connexion effectif.

Pour toute question, contactez notre Pôle formation : [formationlyon@capstan.fr](mailto:formationlyon@capstan.fr)

